



Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports
Palais fédéral est
3003 Berne

Date **21 MARS 2018**

Consultation relative à la contribution fédérale prévue pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026 »

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais a pris connaissance avec intérêt de votre demande de consultation relative à la contribution fédérale prévue pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026 » et vous remercie de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer sur cette importante thématique.

Le canton de Valais soutient totalement le projet de Jeux olympiques et paralympiques en Suisse en 2026. A ce titre, il ne peut qu'aller dans le sens des quatre arrêtés qui seront soumis aux Chambres fédérales. Le Grand Conseil valaisan a d'ailleurs souligné sa volonté de soutenir ce projet puisqu'il a accepté, en séance du 9 mars 2018 et à large majorité, de soumettre au vote populaire le soutien financier aux JO proposé par le Gouvernement.

Il tient tout spécialement à faire part de sa reconnaissance à la Confédération de l'appui qu'elle souhaite apporter à un projet novateur qui va dans le sens de la durabilité et de l'innovation. Le Conseil d'Etat valaisan souligne particulièrement la notion d'héritage et de plus-value en termes d'attractivité et de qualité de vie en Suisse que défend le projet Sion 2026.

Concernant les frais de sécurité publique dont la responsabilité incombe aux cantons organisateurs, le Conseil d'Etat tient à souligner que sur la base du rapport Hensler-Jäggi de juillet 2017, les officiers de planification concernés ont affiné les calculs et défini un besoin acceptable tenant compte du degré de menace actuel et du calendrier des JO tel que pratiqué aujourd'hui. La définition de ce besoin a tenu compte des forces de police mises à disposition gratuitement par les cantons organisateurs, du renfort des cantons signataires du concordat de coopération de Suisse romande et complété le tout par une estimation de l'engagement IKAPOL nécessaire selon la Convention idoine. Il appartiendra à la CCDJP de valider en temps voulu le principe d'engagement définitif et de chiffrer le besoin IKAPOL.

Le Conseil d'Etat souligne également son engagement au sein de l'association pour une candidature olympique suisse ainsi que sa volonté de soutenir pleinement l'organisation des Jeux 2026 en co-signant le contrat ville-hôte si le peuple valaisan donne son accord au projet le 10 juin prochain.

Finalement le Canton du Valais sollicite la Confédération pour apporter son soutien à des projets d'infrastructures, de mobilité et technologiques à définir et qui apporteront une plus-value à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2026. L'étude, puis la réalisation de tels projets en faveur des Jeux seront des conditions sine qua non à la réussite d'un tel événement.

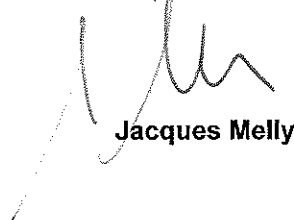


Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné la possibilité de vous faire part de notre position.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Jacques Melly



Le chancelier



Philipp Spörri

Annexe Questionnaire



Procédure de consultation sur les contributions de la Confédération aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026»: questionnaire

Vous trouverez ci-après quelques questions se rapportant à la procédure susmentionnée. Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre même si vous avez rédigé une prise de position détaillée. Merci d'avance!

Données personnelles

Ces données nous sont utiles pour traiter le questionnaire.

Expéditeur/trice	Canton du Valais
Institution/section	Département de la sécurité, des institutions et du sport
Personne de référence	Ralf Kreuzer, Délégué aux Jeux Olympiques 2026
Rue, n°	Avenue Ritz 1
NPA/Localité	1950 Sion
Courriel	ralf.kreuzer@admin.vs.ch
Téléphone	+41 27 606 50 24

1) Quelle est votre position de principe par rapport à l'organisation de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en Suisse?

Le Conseil d'Etat du canton du Valais partage l'évaluation de la Confédération afin que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver amène des grandes opportunités pour continuer à développer notre pays. Il est alors absolument favorable à condition que le projet demeure à taille humaine dans le respect de l'agenda 2020 du CIO et qu'il aille dans le sens de la durabilité et de l'innovation.

2) Etes-vous favorable à la candidature «Sion 2026»?

- Oui
 Non
 A certaines conditions (merci de préciser lesquelles)

Remarques:

3) Etes-vous favorable à une participation de la Confédération à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en Suisse?

- Oui
 Non
 A certaines conditions (merci de préciser lesquelles)

Remarques:



Favorable aux quatre crédits d'engagement qui seront soumis aux Chambres fédérales. Le canton du Valais invite la Confédération à s'engager dans le Comité d'organisation et à co-signer le contrat ville-hôte.

4) Quelles opportunités pouvez-vous attendre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver dans votre secteur d'activité?

- positionnement de la Suisse et du Valais touristique (image, notoriété, promotion tourisme 4 saisons)
- profiter des avancées technologiques qui seront implémentées dans le cadre de cette manifestation, notamment en lien avec la digitalisation
- acquisition de savoir-faire et de compétences pour nos instituts, entreprises et hautes écoles
- effet de dynamisation des entreprises et de la population
- fédération autour d'un grand « projet phare » et motivation de la majorité de la population
- motivation de la majorité de la population pour un grand projet et resserrement des liens (abandon de l'esprit de clocher)
- renforcement de la solidarité confédérale
- dynamisation du tourisme et de l'économie en général

5) Quels risques ces Jeux pourraient-ils comporter dans votre secteur d'activité?

- risque que le changement promis au travers de l'Agenda 2020 ne soit pas vérifié dans les faits
- risque de ne pas utiliser le potentiel offert par les Jeux une fois ceux-ci terminés.



Remarques générales :

1. Dans l'**arrêté sur les aides financières pour des installations sportives**, l'article 2 litt. b ne mentionne pas la responsabilité des porteurs de projets parmi les responsables.
2. Dans l'**arrêté relatif au crédit d'engagement pour la contribution aux coûts de réalisation des JO**, l'article 2 litt. d ne mentionne pas la responsabilité des porteurs de projets.
3. **Le rapport** est très précis sur les attentes en matière d'héritage. Quelles sont les bases légales dont il est fait mention en **page 17** (dernier paragraphe du **chapitre 3.3.5** Concrétisation de l'héritage) ?

Dans ce chapitre (3.3.5), il faut relever la phrase : « *Le cofinancement massif par des investisseurs privés constitue une condition essentielle au financement des projets.* » Quels sont les investisseurs privés envisagés ?

4. **Chapitre 4.3.1 Infrastructure** : Il y a un décalage important entre l'état à la date de la rédaction du rapport (Octobre 2017) et la situation actuelle : Le stade de Tourbillon et le CERM à Martigny ne figurent plus sur la liste des investissements pérennes.

La situation actuelle des investissements pérennes planifiés en Valais est la suivante (en millions CHF) :

Crans-Montana : Travaux de terrassement/enneigement	9
Crans-Montana: Stade d'arrivée	30
Thyon/Veysonnaz : Travaux de terrassement	4
Goms : Travaux de terrassement/enneigement	12
Fiesch: Aménagement Feriendorf	20
<i>Sous-total Valais infrastructures sportives</i>	75
Réserves Valais	6
Total infrastructures Valais	81
Les Diablerets: Divers travaux	5
Leysin: Halfpipe	3
St. Moritz : Maisons de départ et d'arrivée	4
Total infrastructures hors-Valais	12
Infrastructures de Transport (signalétique et divers)	7
TOTAL	100

Seuls les porteurs de projet d'infrastructures devront assumer les responsabilités qui y sont liées. Le Canton ainsi que la Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire. Ceci revient encore au chapitre **4.4 (pages 34 et 35)**.

5. Rapport page 40 : Village olympique de Sion : seule la Ville de Sion porte la responsabilité pour ce projet.